



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 8 FÉVRIER 2022, 19 H TENUE À HUIS CLOS – EN VISIOCONFÉRENCE

Veillez noter que cette séance sera enregistrée et sera éventuellement disponible pour visionnement à partir du site Internet de la Ville.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES – Séance ordinaire du 18 janvier 2022 et séance extraordinaire du 1^{er} février 2022
4. PRÉSENTATION DES COMPTES
 - 4.1. APPROBATION des comptes payés et à payer – Période du 19 janvier 2022 au 8 février 2022
5. COMITÉS ET COMMISSIONS
 - 5.1. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – Adoption du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2022
6. DÉPÔT DES AVIS DE MOTION ET DES PROJETS DE RÈGLEMENTS
 - 6.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT – *Règlement 235-8 modifiant le règlement 235-3 et ses amendements concernant la mise en place d'un programme de subventions pour dosimètre pour la détection du radon et l'ajout de pelles électriques aux équipements d'entretien de terrain admissibles et d'augmenter le plafond budgétaire à 12 000 \$*
7. ADOPTION DES RÈGLEMENTS
 - 7.1 ADOPTION – *Règlement 250 décrétant un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Ville de Lorraine*
8. RÉSOLUTIONS
 - 8.1. Direction générale
 - 8.1.1. DÉPÔT – Rapport du directeur général concernant le personnel embauché
 - 8.2. Direction des communications et relations citoyennes
 - 8.3. Direction des finances et trésorerie
 - 8.4. Direction de l'urbanisme et de l'environnement
 - 8.4.1. AUTORISATION DE SIGNATURE – Offre de règlement incluant une promesse d'Achat – Lot réservé 6 426 906, partie du lot actuel 5 537 132, dans la forêt du Grand Coteau de Lorraine

8.5. Direction des travaux publics et infrastructures

8.6. Direction des loisirs et de la culture

8.7. Direction des services juridiques et du greffe

8.7.1 DÉPÔT – Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale des élus – M. le maire **Jean Comtois, M. Jocelyn Proulx** et M. Patrick Archambault

8.7.2 CERTIFICAT – Procédure d'enregistrement – *Règlement d'emprunt parapluie numéro B-301 décrétant un emprunt de 2 025 000 \$ pour des dépenses en immobilisations dont pour pourvoir à des travaux d'aménagements de parcs et espaces verts et de réfection de bâtiments municipaux*

8.8. Sécurité publique

9. RÉSOLUTIONS DIVERSES ET D'APPUI

10. AFFAIRES NOUVELLES (VARIA)

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ⁱ

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

ⁱ Les citoyens sont invités à poser leur question par courriel à l'adresse greffe@ville.lorraine.qc.ca jusqu'à 19 h le jour de la séance (soit mardi 8 février à 19 h). Les questions seront posées en séance et les réponses dépersonnalisées (anonymement) seront retransmises dans les meilleurs délais via le site Internet.

Un enregistrement de la séance sera également disponible sur le site Internet de la Ville dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour est diffusé à titre d'information et peut être **sujet à changement** avant ou lors de la séance.